

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

POINT 8

PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION SUR LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DU PLAN DE RELANCE SUR LA RÉUSSITE (PRIMAIRE – SECONDAIRE)

Considérant les positions de la FNEEQ sur le thème de la réussite scolaire adoptées en juin 2011;

Considérant les mémoires de la FNEEQ déposés en 2021 sur la réussite en enseignement supérieur et sur la réussite éducative dans le réseau de l'éducation;

Considérant les orientations du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur présentées dans le plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur et le plan de relance sur la réussite (primaire - secondaire);

Il est proposé :

1. Que les syndicats affiliés dénoncent le contenu du plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur ainsi que du plan de relance sur la réussite (primaire-secondaire) et sensibilisent leurs membres à leur contenu ;
2. Que la FNEEQ réitère ses positions historiques en matière d'apprentissage et de réussite ;
3. Que la FNEEQ réitère sa position en faveur d'une vision humaniste de l'éducation préservant l'intégralité de la formation générale actuelle, l'accessibilité financière et géographique ainsi que le modèle séquentiel des diplômes collégiaux et universitaires ;
4. Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats affiliés défendent la liberté d'enseignement des enseignantes et des enseignants, notamment les droits et prérogatives prévus aux conventions collectives, en particulier l'autonomie professionnelle individuelle et collective, dans le cadre des discussions et sorties publiques entourant la mise en œuvre de ces plans ;
5. Que le comité école et société intègre l'enjeu de la diversification des profils des étudiantes et des étudiants à son mandat concernant l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap en vue de son rapport prévu au conseil fédéral de mai 2022 ;

6. Que le comité exécutif de la FNEEQ intègre les préoccupations exprimées au sujet de ces plans dans le cadre de l'organisation du Rendez-vous sur la profession enseignante et les menaces qui pèsent contre elle devant avoir lieu à l'automne 2022 ;
7. Que la FNEEQ, dans ses représentations avec le MES sur ses initiatives liées à la réussite scolaire, souligne l'impact des processus de défavorisation dans le système de l'éducation ;
8. Que la FNEEQ entreprenne des démarches pour s'informer sur ces enjeux, notamment pour les personnes étudiantes racisées, immigrantes en situation de handicap, défavorisées économiquement, issues de la diversité sexuelle et de genre et leurs intersections.

POINT 9**PRÉSENTATION DU COMITÉ PRÉCARITÉ, RELÈVE ET VIE SYNDICALES SUR L'INTÉGRATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES**

Considérant les résultats compilés à la suite de la consultation « Recensement des pratiques des syndicats » effectuée par le comité précarité, relève et vie syndicales (PRVS) auprès de 57 syndicats de la fédération ;

Considérant que la précarité touche tous les syndicats de la FNEEQ, dont certains sont composés uniquement de précaires;

Considérant l'importance pour tous les personnels, notamment pour les précaires, d'être partie prenante de la vie syndicale locale et fédérale ;

Considérant que les personnels de la relève se trouvent habituellement en situation de précarité ;

Il est proposé,

1. Que le comité précarité relève et vie syndicales poursuive le travail de réflexion et d'analyse sur les pratiques syndicales plus spécifiquement pour le volet de la précarité notamment par une analyse de la précarité/contractualisation dans le marché du travail et spécifiquement aux mécanismes et aux solutions qui existent ailleurs pour régler cette réalité; ;
2. Qu'il travaille à la production d'un ou des outils tenant compte des besoins exprimés par les syndicats de la fédération dans le cadre de rencontres d'échanges, par exemple lors d'un dîner causerie pendant un conseil fédéral, et participant à la conscientisation à l'importance de la reconnaissance du statut des membres précaires dans l'organisation et la vie du syndicat ;
3. Que le comité étudie les mesures d'appui offertes aux syndicats leur permettant de développer, d'affiner et de cibler la communication ainsi que les activités syndicales locales et fédérales destinées aux membres précaires tout comme à celles et ceux de la relève ;
4. Que le conseil fédéral demande aux syndicats de développer des activités syndicales ciblant directement les membres précaires et de la relève, et qu'ils transmettent les informations nécessaires et vulgarisées qui rendent compte de leurs droits et soient appuyés en ce sens par le comité ;

5. Que la FNEEQ rende accessible des outils et fasse des gestes permettant de faire connaître son rôle, ses valeurs et ses positions ainsi que celles de la CSN, notamment en facilitant la tenue d'assemblées générales ou d'activités dans les salles de cette dernière aux syndicats souhaitant faire connaître à leurs membres les lieux physiques de la fédération et de la confédération ;
6. Que les travaux permettant de mieux définir et cerner la réalité de la précarité, de la relève et de la vie syndicales, notamment en ciblant les particularités dans chaque regroupement, soient élaborés en collaboration avec les regroupements et les comités de la fédération ;
7. Que la FNEEQ invite la CSN avec les autres organisations syndicales à mettre à jour le recueil *Histoire du mouvement ouvrier au Québec*.

POINT 13**RAPPORT DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE**

Considérant les recommandations de l'UNESCO sur la condition du personnel enseignant de 1966 et de 1997 ;

Considérant les recommandations adoptées lors du 32^e Congrès ainsi que lors des conseils fédéraux de décembre 2019 et décembre 2020 concernant la liberté académique ;

Considérant la déclaration sur la liberté académique adoptée par le bureau fédéral en novembre 2020 ;

Considérant les revendications historiques de la FNEEQ concernant le respect de la collégialité de même que l'importance d'un financement public de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

Considérant le mémoire déposé par la FNEEQ à la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire en juin 2021 ;

Considérant les rapports présentés par le comité école et société lors du 33^e Congrès et lors du présent conseil fédéral ;

Il est proposé :

1. Que la FNEEQ revendique que la liberté académique soit ajoutée aux libertés fondamentales prévues à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, notamment afin de la rendre supérieure au devoir de loyauté ;
2. Que la FNEEQ revendique que le gouvernement du Québec oblige les établissements d'enseignement supérieur à se doter, dans le cadre d'un exercice collégial, d'un énoncé sur la liberté académique qui reflète la complexité et les nuances qui sont soulevées dans ce rapport ;
3. Que la FNEEQ revendique que les étudiantes et étudiants de même que le corps enseignant soient informés sur les différentes facettes de la liberté académique par le biais de l'énoncé institutionnel ou de tout autre moyen convenu par un comité paritaire ;

4. Que les regroupements et syndicats affiliés soutiennent, dans le cadre des négociations, des revendications visant à protéger la liberté académique ainsi que la collégialité, et visant à améliorer les mécanismes de sécurité et de stabilisation de l'emploi ;
5. Que la FNEEQ revendique que les mécanismes de gestion des plaintes en lien avec la liberté académique :
 - a. ne soient pas basés sur les procédures relatives aux mesures disciplinaires ;
 - b. soient impartiaux ;
 - c. reposent sur la collégialité ;
 - d. protègent les membres des communautés contre le harcèlement dans les médias sociaux et la divulgation de données personnelles (*doxing*).
6. Que la FNEEQ produise, en tenant compte de la réalité de chaque regroupement, un bref document d'information résumant les différentes facettes de la liberté académique destiné aux enseignantes et aux enseignants ;
7. Que la FNEEQ diffuse un répertoire des ressources résumant les différentes facettes de l'éducation non discriminatoire et anti-discriminatoire ;
8. Que la FNEEQ revendique auprès du gouvernement des budgets spécifiques pour des formations et des conférences organisées sur une base collégiale en lien avec l'éducation non discriminatoire et anti-discriminatoire pour les enseignantes et les enseignants, mais également pour les étudiantes et les étudiants, en vue d'activités tant institutionnelles que pédagogiques (dans les classes);
9. Que la FNEEQ revendique la création par les établissements d'espaces de dialogue entre l'ensemble des membres de leurs communautés l'éducation non discriminatoire et anti-discriminatoire ;
10. Que, dans sa défense et promotion de la liberté académique, la FNEEQ affirme l'importance de la justice sociale et de l'équité dans le traitement de l'enjeu, et le fait que le secteur de l'éducation constitue un terrain important de lutte et de contestation pour l'équité et la justice sociale.

POINT 14**PRÉSENTATION DE VIVIANE MICHEL DE FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC**

Considérant la proposition adoptée au congrès de juin 2021 et la volonté de s'allier à Femmes Autochtones du Québec pour sensibiliser les membres de la FNEEQ aux enjeux qui touchent les femmes des Premières Nations et inuites, particulièrement en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à leur dénonciation ;

Que la FNEEQ appuie les luttes menées par Femmes Autochtones du Québec et soutienne la reconnaissance du droit à l'égalité pour toutes les femmes autochtones sur les plans tant législatif que constitutionnel.

Qu'un don de 2 000 \$ soit accordé à Femmes Autochtones du Québec.

POINT 15

QUESTIONS DE PRIVILÈGE ET SYNDICATS EN CONFLIT

▪ **COLLÈGE ESTHER-BLONDIN**

Que le conseil fédéral appuie la lutte menée par les membres du **Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Esther-Blondin** ;

Que la FNEEQ accorde un don de 1500 \$ au syndicat et invite les syndicats affiliés à soutenir financièrement le syndicat affilié ;

Que les syndicats affiliés signent la lettre d'appui au syndicat adressée à la directrice générale du collège.

▪ **SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA COOP LANAUDIÈRE – CSN**

Que le conseil fédéral appuie la lutte menée par les membres du **Syndicat des travailleuses et travailleurs de la COOP Lanaudière – CSN** ;

Que la FNEEQ accorde un don de 1500 \$ au syndicat ;

Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à soutenir financièrement le syndicat.

▪ **SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'HÔTEL MÉRIDIDIEN DE MONTRÉAL (CSN)**

Que le conseil fédéral appuie les luttes menées par les membres du **Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôtel Méridien de Montréal (CSN)** ;

Que la FNEEQ accorde un don de 1500 \$ à ce syndicat ;

Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à soutenir financièrement ce syndicat.

▪ **SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE HILTON QUÉBEC (CSN)**

Que le conseil fédéral appuie les luttes menées par les membres du **Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Hilton Québec (CSN)** ;

Que la FNEEQ accorde un don de 1500 \$ à ce syndicat ;

Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à soutenir financièrement ce syndicat.

▪ **CONFLITS FSSS**

Que le conseil fédéral appuie les luttes menées par les secteurs et syndicats affiliés à la Fédération de la Santé et des services sociaux :

- Syndicats des travailleuses et travailleurs des CPE ;
- Syndicats unis d'Héma-Québec ;
- Syndicats des paramédics et du préhospitalier.

▪ **REGROUPEMENT DES TRAVERSIERS (FEESP)**

Que le conseil fédéral appuie la lutte menée par les membres des syndicats du regroupement des traversiers affiliés à la FEESP-CSN.

POINT 18

ITINÉRANCE ET LOGEMENT AU QUÉBEC

Que la FNEEQ appuie les luttes menées par le Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ) et par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) de même que leurs groupes membres.

Qu'un don de 2 000 \$ soit accordé à chacun de ces regroupements nationaux.

Que les syndicats affiliés soient invités à soutenir politiquement et financièrement les groupes membres de ces regroupements nationaux présents dans leur région ou leur quartier.

POINT 21

PRÉSENTATION DU COMITÉ FEMMES – COMMÉMORATION DU 6 DÉCEMBRE 1989 :

ALLOCATION DE MADAME NATHALIE PROVOST, SURVIVANTE DE POLYTECHNIQUE ET PORTE-PAROLE DE POLYSESOUVIENT

Il est proposé:

Que la FNEEQ fasse un don de 2 000 \$ à PolySeSouvient en soutien à ses activités.

POINT 23 - DONS

Dons de solidarité

Organisme	Recommandation
Ligue des droits et libertés	1 500 \$
Fondation Léo-Cormier	1 500 \$
Paniers de Noël CSN	1 500 \$
Projet NUNAVIK Projet Soins infirmiers (Cégep Chicoutimi) Vaccination	3 000 \$

Action internationale

Organisme	Recommandation
PER Programme étudiant réfugié 2022-2023 (9 cégeps FNEEQ)	10 000 \$
Haïti 2022	10 000 \$

(6 décembre 2021)